

BAREMES DE REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE APPLICABLES AU 1er JANVIER 2013 (MONTANTS HORS TAXES)

▪ Supports d'enregistrement analogiques

Support	Durée d'enregistrement	Rémunération pour copie privée en euros
Cassette audio	Pour 100 heures (soit 0,43 € pour une C90)	28,51 €
Cassette vidéo	Pour 100 heures (soit 1,29 € pour une E180)	42,84 €

▪ Supports d'enregistrement numériques

Support	Durée ou capacité d'enregistrement	Rémunération pour copie privée en euros
CD R et RW data	Pour 100 000 Mo (soit 0,35 € pour 700 Mo)	50,00 €
DVD Ram et DVD R et RW data	Pour 100 Go (soit 0,90 € pour 4,7 Go)	19,15 €
Minidiscs et CD R Audio	Pour 100 heures (soit 0,56 € pour 74 mn)	45,73 €
Disquette micro floppy disc 3' 1/2	Pour 1,44 Mo	0,015 €
DVHS	Pour 100 heures (soit 3,77 € pour 180 mn)	125,77 €

▪ Mémoires et disques durs intégrés à un téléviseur, un enregistreur vidéo ou un décodeur TV/box (décodeurs et box exclusivement dédiés à l'enregistrement de programmes audiovisuels)

Capacité nominale de stockage	Rémunération pour copie privée en euros
Jusqu'à 8 Go	6,30 €
Au-delà de 8 Go jusqu'à 40 Go	12 €
Au-delà de 40 Go jusqu'à 80 Go	18 €
Au-delà de 80 Go jusqu'à 160 Go	25 €
Au-delà de 160 Go jusqu'à 250 Go	30 €
Au-delà de 250 Go jusqu'à 320 Go	37,50 €
Au-delà de 320 Go jusqu'à 500 Go	45 €

▪ Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon MP3

Capacité nominale de stockage	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Jusqu'à 8 Go	1,50 €/Go
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 32 Go	1 €/Go

▪ **Mémoires et disques durs intégrés à un baladeur ou à un appareil de salon audio/vidéo**

Capacité nominale de stockage	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Jusqu'à 4 Go	1,50 €/Go
Au-delà de 4 Go et jusqu'à 8 Go	0,88 €/Go
Au-delà de 8 Go et jusqu'à 16 Go	0,50 €/Go
Au-delà de 16 Go et jusqu'à 32 Go	0,35 €/Go
Au-delà de 32 Go et jusqu'à 96 Go	0,33 €/Go

▪ **Clés USB non dédiées**

Capacité nominale d'enregistrement	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Inférieure ou égale à 2 Go	0,20 € / Go
Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 4 Go	0,16 € / Go
Supérieure à 4 Go et inférieure ou égale à 8 Go	0,13 € / Go
Au-delà de 8 Go	0,10 € / Go

▪ **Cartes mémoires non dédiées**

Capacité nominale d'enregistrement	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Inférieure ou égale à 2 Go	0,09 € / Go
Supérieure à 2 Go et inférieure ou égale à 4 Go	0,08 € / Go
Supérieure à 4 Go et inférieure ou égale à 8 Go	0,07 € / Go
Au-delà de 8 Go	0,06 € / Go

▪ **Disques durs externes standards**

(« Supports de stockage externes utilisables directement avec un micro-ordinateur personnel, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de leur adjoindre un équipement complémentaire hormis les câbles de connexion et d'alimentation »)

Capacité nominale de stockage	Rémunération pour copie privée en euros
Inférieure ou égale à 120 Go	8,40 €
Supérieure à 120 Go et inférieure ou égale à 320 Go	9,60 €
Supérieure à 320 Go et inférieure ou égale à 500 Go	11 €
Supérieure à 500 Go et inférieure ou égale à 1000 Go	20 €
	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Supérieure à 1000 Go et inférieure ou égale à 5000 Go	0,015 € / Go
Supérieure à 5000 Go et inférieure ou égale à 10 000 Go	0,012 € / Go

ATTENTION : sont inclus dans cette catégorie

- Les disques durs externes USB et Firewire
- Les SSD
- Les disques durs externes NAS et NDAS de salon (desktop)

Document non contractuel

Se référer à la décision n°15 du 14 décembre 2012 de la commission copie privée (JORF du 26 12 2012)
<http://www.copiefrance.fr/cms/site/cf.fr/homecf.fr/ressources/textes-applicables>

▪ **Supports de stockage externes dits « multimédia » :**

- Qui disposent d'une ou plusieurs sorties audio et/ou vidéo et/ou ports informatiques permettant la restitution d'images animées et/ou du son, sans nécessiter l'emploi d'un micro-ordinateur à cet effet ;
- ou comportent en outre une ou plusieurs entrées audio et/ou vidéo et/ou ports informatiques permettant d'enregistrer des images animées et/ou du son, sans nécessiter l'emploi d'un micro-ordinateur à cet effet ;
- ou sont intégrés ou reliés à un boîtier assurant l'interface entre l'arrivée de signaux de télévision et un téléviseur et qui ne sont pas exclusivement dédiés à l'enregistrement de vidéogrammes (« box à disque dur ou à mémoire de stockage multimédias ») ;

Capacité nominale de stockage	Rémunération pour copie privée en euros
Jusqu'à 8 Go	6,30 €
Au-delà de 8 Go jusqu'à 40 Go	9,30 €
Au-delà de 40 Go jusqu'à 80 Go	12,50 €
Au-delà de 80 Go jusqu'à 160 Go	16 €
Au-delà de 160 Go jusqu'à 250 Go	23 €
Au-delà de 250 Go jusqu'à 320 Go	27 €
Au-delà de 320 Go jusqu'à 500 Go	30 €
Au-delà de 500 Go jusqu'à 1 To	31 €
Au-delà de 1 To jusqu'à 2 To	32 €

▪ **Téléphones mobiles permettant d'écouter des phonogrammes ou de visionner des vidéogrammes**

Capacité nominale d'enregistrement	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Jusqu'à 8 Go	0,7000 €/Go
Au-delà de 8 Go jusqu'à 16 Go	0,5000 €/Go
Au-delà de 16 Go jusqu'à 32 Go	0,3095 €/Go
Au-delà de 32 Go jusqu'à 64 Go	0,2360 €/Go

▪ **Mémoires et disques durs dédiés à la lecture d'œuvres fixées sur des phonogrammes intégrés à un système de navigation (GPS) et/ou un autoradio destinés à un véhicule automobile**

Capacité nominale du support de stockage dédié à la lecture de phonogrammes	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Toutes capacités	1,25 €/Go

▪ **Tablettes tactiles multimédias avec fonction baladeur, munies d'un système d'exploitation**

Document non contractuel
 Se référer à la décision n°15 du 14 décembre 2012 de la commission copie privée (JORF du 26 12 2012)
<http://www.copiefrance.fr/cms/site/cf-fr/homecf.fr/ressources/textes-applicables>

pour terminaux mobiles ou d'un système d'exploitation propre

Capacité nominale d'enregistrement	Rémunération en euros par Giga Octet (€/Go)
Jusqu'à 8 Go	0,8000 €/Go
Au-delà de 8 Go jusqu'à 16 Go	0,5250 €/Go
Au-delà de 16 Go jusqu'à 32 Go	0,3281 €/Go
Au-delà de 32 Go jusqu'à 64 Go	0,1969 €/Go

▪ Support assujettis vendus en bundle ou en offre de complément

- I. Les supports d'enregistrement vendus sous le même emballage qu'un appareil d'enregistrement ou vendus avec un appareil sous plusieurs emballages sertis ensemble, constituant ainsi un lot unique dénommé « offre groupée (bundle) », ainsi que ceux commercialisés, de façon séparée ou groupée, manifestement destinés à être utilisés avec un appareil d'enregistrement dont ils constituent le complément (« offre de complément ») sont assujettis à la rémunération pour copie privée en vigueur pour les capacités d'enregistrement lorsque celles-ci sont intégrées aux dits appareils, le tarif applicable étant déterminé en considération de la capacité totale d'enregistrement disponible résultant de la capacité d'enregistrement éventuellement déjà intégrée dans l'appareil et de celle du support d'enregistrement.
- II. Ne sont pas assujettis à la rémunération pour copie privée les supports d'enregistrement vendus en « offre groupée (bundle) » ou en « offre de complément » avec des appareils dont les capacités d'enregistrement éventuellement intégrées ne sont pas elles-mêmes susceptibles d'être assujetties à cette rémunération.